

## Opinion



PICCARD DR



DR

### Bertrand Piccard<sup>(1)</sup> et Monica Frassoni

Respectivement explorateur, fondateur de Solar Impulse et ancienne députée européenne

■ Le vrai gisement énergétique est chez nous. Isolation des bâtiments, électrification des moteurs, digitalisation, pompes à chaleur, réseaux pilotés, stockage d'énergie: l'enjeu est de transformer l'efficacité énergétique en souveraineté. Voici comment faire mieux avec moins.

L'efficacité n'est pas la sobriété punitive. C'est d'abord éliminer le gaspillage sans attendre que chacun change de mode de vie. C'est produire mieux avec moins, en mobilisant pleinement la digitalisation et l'électrification.

restera vulnérable. À l'inverse, l'efficacité, couplée à l'électrification et au déploiement des renouvelables, permettra à l'Europe de faire circuler des électrons produits chez elle, plutôt que de brûler des molécules venues de l'autre bout du monde: un levier direct de souveraineté.

#### Additionner des microvictoires

Chaque chaudière inefficace remplacée, chaque bâtiment rénové, chaque usine modernisée, chaque véhicule électrifié est ainsi une microvictoire stratégique. Additionnées, ces microvictoires peuvent devenir une force continentale.

Une crise est paralysante lorsque nous la subissons, mais elle devient une aventure lorsque nous décidons de l'utiliser pour évoluer, d'en comprendre les mécanismes et d'y répondre avec audace. Et si, plutôt qu'une menace, la situation actuelle était une occasion historique de rompre avec nos dépendances, restaurer notre souveraineté et réinventer notre compétitivité – pour basculer vers un nouveau paradigme?

→ Titre et chapô sont de la rédaction. Titre original: "La guerre en Iran nous fait parler d'énergies fossiles sans même mentionner le climat."

→ (1) Le D<sup>r</sup> Piccard a aussi été nommé conseiller spécial auprès du commissaire européen au Logement et à l'Énergie, Dan Jørgensen.

## CHRONIQUE

# Circoncision: l'État face au fait religieux

■ La question posée par le parquet d'Anvers contre deux circonciseurs juifs ne se réduit pas à une hostilité religieuse.



D.R.

### Rik Torfs

Professeur de droit canonique, écrivain, recteur honoraire de la KU Leuven

La semaine dernière, le parquet d'Anvers a demandé le renvoi de deux circonciseurs juifs devant le tribunal correctionnel pour coups et blessures volontaires et exercice illégal de la médecine.

Le débat a été immédiatement porté sur le terrain le plus sensible qui soit, notamment en raison de l'intervention de l'ambassadeur américain Bill White. L'approche du parquet témoigne-t-elle d'antisémitisme? Non, j'en suis assez convaincu. D'autres aspects moins spectaculaires du débat sont plus importants.

Celui-ci se déroule à deux niveaux. Le premier est de nature classique. Son point de départ est la liberté de religion, protégée par l'article 19 de la Constitution belge et l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme. La circoncision ainsi que la manière dont elle doit être pratiquée relèvent de la liberté de religion. Des restrictions ne sont possibles que si elles sont prévues par la loi et nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre public, de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Lorsque le débat est mené de cette façon, il porte rapidement sur les modalités. La circoncision peut-elle être pratiquée par quelqu'un qui est religieusement compétent, mais n'est pas médecin? Ou l'exécutant doit-il être médecin en tout état de cause, même s'il n'est pas qualifié comme tel selon les prescriptions juives? Personnellement, je plaide pour une grande liberté, étant donné qu'il s'agit d'une tradition millénaire qui pose rarement de véritables problèmes. Quoi qu'il en soit, le débat se déroule dans un discours qui juge la circoncision elle-même acceptable.

Une deuxième approche me semble plus problématique. Elle veut interdire la circoncision chez les mineurs, en avançant des arguments tels que "la circoncision n'a rien à voir avec la religion". Or, le fait que la circoncision ait une signification religieuse est déterminé exclusivement par la religion concernée elle-même. Ce n'est qu'ensuite que l'on peut examiner s'il est juridiquement acceptable, dans une société démocratique, de restreindre cette liberté.

Les partisans d'une interdiction générale de la circoncision chez les mineurs défendent une vision sous-jacente très spécifique de la manière dont les droits de l'homme doivent être compris aujourd'hui, à savoir principalement comme des expressions du droit individuel à l'autodétermination: les gens peuvent faire ce qu'ils veulent de leur propre vie. D'où les plaidoyers pour un élargissement de la législation sur l'euthanasie et l'avortement, pour le droit à la mort lorsque la vie est accomplie, ou pour le libre choix de genre.

#### L'autodétermination et son paradoxe

D'autres droits sont en revanche réduits, comme celui des parents de choisir que leur fils soit circoncis le huitième jour après sa naissance. Il ne s'agit en effet pas du propre corps des parents, mais de celui d'un autre, à savoir celui de l'enfant. Dans un contexte où l'"autodétermination" est centrale, il y a peu de place pour cela. Il s'agit souvent de droits liés à la religion, comme le baptême des enfants ou l'éducation religieuse. Les critiques y voient un lavage de cerveau et estiment que les jeunes, une fois majeurs, doivent pouvoir choisir entièrement librement, sans préjugés, leur religion ou leur attitude face à la vie. Entièrement librement? Pas si simple. Chaque choix des parents a des implications. Qu'un enfant soit élevé en français, en néerlandais ou dans une autre langue ne dépend pas de l'enfant lui-même.

L'autodétermination apparemment libérale a un effet paradoxal: les gens deviennent plus fortement et plus directement dépendants de l'État. Leurs propres traditions, religions ou projets éducatifs ne bénéficient d'aucune protection ou d'une protection très limitée. Entre l'individu et l'État, plus rien ni personne ne fait obstacle. De sorte que l'individu apparemment libre est indépendant de tout le monde, sauf de l'État, qui impose indirectement ou implicitement ses propres normes et valeurs à tous les citoyens. La pensée unique devient ainsi le résultat surprenant d'un droit à l'autodétermination poussé à l'extrême, détaché de tout contexte social, religieux ou culturel.

→ Titre original: "La circoncision juive et la signification profonde des droits de l'homme".